

COMMENT UTILISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

✓ **Ce P.L.U. comporte 1 règlement graphique :**

- 1a (1/5000ème)

Repérer le terrain sur le plan, identifier la zone dans laquelle il se situe et vérifier s'il est concerné par un emplacement réservé, des espaces boisés classés ou des plantations à réaliser.

- 1b (1/5000ème)

Consulter ce plan afin de savoir si le terrain est concerné par une zone inondable.

✓ **Consulter les orientations d'aménagement (pièce écrite).**

Ce document précise les conditions d'aménagement de certains quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

✓ **Consulter le règlement (pièce écrite).**

Il permet de connaître les dispositions applicables à la zone dans laquelle se situe le terrain :

Les articles 1 et 2 définissent les possibilités d'utilisation du terrain.

Les articles 3 à 14, indiquent comment doivent être réalisés les constructions.

Attention : La lecture de la totalité des articles du règlement de la zone est nécessaire à une bonne connaissance des droits.

✓ **Consulter également toutes les autres pièces du dossier.**

Notamment les servitudes d'utilité publique,...

COMPOSITION DU DOSSIER

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Plans n° 1	Règlement graphique au 1/5000ème
Plans n°2a	Annexe : Servitudes d'utilité publique
Plan n°2b	Annexe : Servitude du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) au 1/25000ème
Plan n°3	Annexe : Réseau d'alimentation en eau au 1/5000ème
Plan n°4	Annexe : Réseau d'assainissement au 1/5000ème
Plan n°5	Annexe : Plan des infrastructures de transport terrestre classées bruyantes au 1/5000ème
Plan n°6	Annexe : Zones d'Aménagement Concerté au 1/5000ème

DOCUMENTS ECRITS

Document 0	Rapport de présentation
Document 1	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Document 2	Orientations d'aménagement et de programmation
Document 3	Règlement
Document 4	Annexe : Liste des servitudes d'utilité publique
Document 5	Annexes sanitaires
Document 6	Annexe : Bruit
Document 7	Annexe : règlement intercommunal de la publicité